

Carrefour États-Unis

La rubrique Carrefour États-Unis est produite en collaboration avec la Direction de l'expansion des affaires aux États-Unis du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Pour plus de renseignements sur les articles de cette page, communiquer par téléc. : (613) 944-9119, courriel : commerce@dfait-maeci.gc.ca Pour tout autre renseignement sur les exportations, appeler sans frais les Services de renseignements sur l'exportation d'Équipe Canada inc, au 1 888 811-1119.

Plan d'action sur la frontière intelligente : état de la situation Établir une zone de confiance

Le 12 décembre 2001, les gouvernements du Canada et des États-Unis signaient la Déclaration sur la frontière intelligente entre le Canada et les États-Unis, s'engageant ainsi à concerner leurs efforts pour contrer les menaces qui pèsent sur leurs citoyens, leurs institutions et leur prospérité. Moins d'un an plus tard, les deux plus importants partenaires commerciaux au monde ont fait de grands pas dans le sens des quatre principes de base de la Déclaration sur la frontière intelligente.

Circulation sécuritaire des personnes

C'est d'abord à l'étranger que sont prises les mesures visant à rendre sécuritaire la circulation des personnes au Canada et aux États-Unis. En effet, des agents d'immigration seront envoyés en renfort à l'étranger dans le but de repérer les documents frauduleux avant l'embarquement des voyageurs. De plus, les activités de délivrance de visas et de dispense de visas seront coordonnées afin de restreindre davantage l'immigration illégale dans les deux pays.

À la frontière, le Canada et les États-Unis travaillent à la mise en œuvre d'un programme de « voie rapide » appelé NEXUS, qui vise à accélérer le passage des voyageurs déjà triés au préalable comme étant à faible risque pour pouvoir concentrer les efforts du personnel vers les voyageurs à risque plus élevé.

En juin 2002, des voies NEXUS ont été mises en place à quelques postes frontaliers importants entre Washington et la Colombie-Britannique. Le programme NEXUS devrait entrer en vigueur d'ici la

fin de 2002 à tous les postes frontaliers importants dans le Sud de l'Ontario, dans l'État de New York et du Michigan, et en 2003 dans les autres endroits de traversée à circulation dense.

Circulation sécuritaire des marchandises

Dans le cadre du programme de commerce libre et sécuritaire Free and Secure Trade (FAST), un partenariat entre les secteurs privé et public a été établi pour améliorer les mesures de sécurité à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement. Les entreprises qui s'engagent à accroître la sécurité de leur chaîne d'approvisionnement pourront bénéficier des avantages des « voies rapides » pour le transport routier de leurs marchandises.

Au calendrier

Pour renseignements à propos des :

- Missions commerciales aux États-Unis
 - Colloques sur le marché américain
- consultez le Calendrier d'exportation É.-U. à www.can-am.gc.ca/NEBS/runtime/search-F.asp

Le programme FAST doit simplifier et accélérer les envois commerciaux transfrontaliers par camion, en réduire les coûts, en plus d'en accroître la sécurité. Le programme FAST atténue le fardeau administratif des entreprises, la vérification de la conformité aux exigences commerciales étant effectuée avant le passage à la frontière, ce qui permet aux fonctionnaires des douanes d'accorder une plus grande attention à la circulation à risque plus élevé.

Sécurité des infrastructures

Un groupe d'orientation binational, mis sur pied pour réduire les risques concernant l'infrastructure partagée, s'emploie à définir les priorités d'intervention à cet effet. Les étapes visant à rendre sécuritaire le transport aérien comprennent : le déploiement des systèmes de détection d'explosifs, l'affectation d'officiers de l'air et d'agents de sécurité aérienne pour le passage frontalier, ainsi que le renforcement des portes d'accès aux postes de pilotage.

De plus, des investissements ont été effectués dans la modélisation par simulation informatique pour optimiser les investissements dans les infrastructures, dans les systèmes d'information évolués pour accélérer la circulation, et dans les appareils de détection par rayons gamma et par rayons X pour repérer des matières dangereuses.

Coordination et échange d'informations

La collaboration du Canada et des États-Unis, déjà étroite dans l'application de nombreuses lois, sera renforcée pour répondre aux exigences de la nouvelle situation de sécurité.

Un système électronique d'échange de données sur les casiers judiciaires, notamment sur les empreintes digitales, sera mis en place d'ici septembre 2002, ce qui permettra au Canada et aux États-Unis d'échanger des renseignements plus rapidement.

En outre, les autorités canadiennes et américaines continuent de concerner leurs efforts sur le plan du contrôle frontalier,

voir page 16 — Une zone

Consultez le site internet de la Section commerciale des relations Canada-États-Unis (www.can-am.gc.ca)... pour obtenir toute une gamme de renseignements sur la manière de faire des affaires aux États-Unis.

La CCC et la NASA

Des relations au-delà de cette planète

Depuis plus de 40 ans, le sens de l'innovation des Canadiens aide la National Aeronautics and Space Administration (NASA) à prouver que les possibilités sont infinies et que rien n'est impossible. Aux termes d'une entente entre la NASA et la Corporation commerciale canadienne (CCC), organisme de négociation des contrats d'exportation du Canada, les exportateurs canadiens ont lancé leur technologie de pointe dans le programme spatial de la NASA. Cette entente vient d'être renouvelée, et l'esprit innovateur des Canadiens continuera de changer le cours des événements sur cette planète... et au-delà.

Un voyage dans le passé...

La NASA a été créée pour une raison primordiale : effectuer des recherches scientifiques dans les domaines de la technologie et de l'exploration spatiales. Pour ce faire, la NASA devait se procurer des produits fabriqués par des entreprises d'une haute compétence technique, des entreprises comme celles qui se trouvent au Canada. Elle a donc fait appel à la CCC.

La CCC facilitait déjà les ventes à l'exportation auprès du Département de la Défense des États-Unis en vertu de l'Accord canado-américain sur le partage de la production de défense (DPSA). La NASA, entité civile distincte, a collaboré avec la CCC pour mettre au point une lettre d'entente analogue au fructueux DPSA, mais adaptée aux besoins de vente à la NASA. Cette lettre d'entente a été signée en 1960.

L'entente profite à tous

La lettre d'entente signée par la CCC et la NASA énonce les politiques et les procédures à suivre pour administrer les contrats négociés par l'entremise de la CCC.

Les avantages de cette lettre d'entente sont nombreux. Lorsque la CCC agit en tant qu'entrepreneur principal, les exportateurs canadiens profitent d'un avantage concurrentiel sur le marché international parce qu'elle leur offre :

- un service personnalisé
- un partenaire bien informé qui possède une vaste expérience pour les conseiller sur des ventes spécifiques et sur des stratégies de négociation des contrats
- une aide pour obtenir des contrats de vente à l'exportation à de meilleures conditions, notamment une réduction ou

une exemption du cautionnement de soumission, du cautionnement de bonne exécution ou des garanties de paiement

- la possibilité d'être régis par des règles d'approvisionnement moins strictes du gouvernement américain

La NASA bénéficie aussi de cette entente. Quand les entreprises canadiennes réalisent des ventes par l'intermédiaire de la CCC, la NASA a la pleine assurance que le gouvernement du Canada appuie la transaction.

Selon M^{me} Gabriela Gref-Innes, gestionnaire de projet pour la CCC (programme NASA), « la CCC donne de la crédibilité aux exportateurs, et c'est un avantage de taille pour ces derniers. Même s'il n'est pas obligatoire de faire appel aux services de la CCC pour vendre à la NASA, plus de 90 % des ventes réalisées par des entreprises canadiennes auprès de la NASA sont conclues par l'entremise de la CCC. Je crois que cela témoigne de l'énorme valeur que la NASA accorde à nos services ».

La lettre d'entente : très valable

Après avoir examiné les services offerts par la CCC, la NASA a conclu que la lettre d'entente originale était toujours valable et valide, et que la CCC demeurerait une ressource inestimable pour la passation des marchés publics avec les exportateurs canadiens. D'ailleurs, une seule modification importante a été apportée : faire le lien du site internet du service d'approvisionnement de la NASA avec celui de la CCC.

Toujours selon M^{me} Gref-Innes, « comme les communications en matière d'approvisionnement ont évolué et ont été simplifiées avec les progrès de la technologie et de l'internet, nous avons pensé qu'il faut amé-

Des solutions canadiennes pour nos exportateurs



Corporation Commerciale Canadienne

La Corporation commerciale canadienne (CCC) est l'organisme de négociation des contrats d'exportation du Canada. Elle se spécialise dans la vente aux gouvernements étrangers et offre un accès privilégié aux marchés de la défense et de l'aérospatiale des États-Unis.

Les exportateurs canadiens qui ont recours à la CCC ont de meilleures chances de remporter des marchés publics ou privés grâce à l'expertise de la CCC en matière de passation des marchés et de sa formule unique de garantie d'exécution des contrats offerte par le gouvernement du Canada.

La CCC assure des services de négociation des contrats d'exportation, et ses efforts permettent souvent aux exportateurs d'obtenir une exemption de cautionnement d'exécution, des garanties de paiement anticipé et des modalités contractuelles plus favorables. La CCC peut donner accès aux sources de financement à l'exportation avant l'expédition. Au besoin, la CCC fait office d'entrepreneur principal pour les arrangements intergouvernementaux nécessaires.

Pour plus de renseignements, communiquer avec la CCC, tél. : (613) 996-0034, numéro sans frais au Canada : (1-800) 748-8191, téléc. : (613) 995-2121, internet : www.ccc.ca

liorer les communications entre la NASA et la CCC, et accélérer ainsi la dissémination des invitations à soumissionner et des bulletins d'approvisionnement ».

Grâce au lien établi entre les sites internet des deux organismes, les exportateurs peuvent consulter les nouveaux débouchés lancés par la NASA pour l'achat de produits ou de services, les annonces et les demandes de renseignements.

M^{me} Gref-Innes ne cache pas sa joie à l'annonce du renouvellement de la lettre d'entente. « Cette entente profite à tous : la NASA, la CCC et nos exportateurs. »

Pour renseignement ou pour savoir comment la CCC peut faire appuyer les ventes à l'exportation de votre entreprise par le gouvernement du Canada, cliquer sur : www.ccc.ca ou composer, sans frais, le 1-800-748-8191. ✪

(On trouvera la version intégrale de cet article à www.infoexport.gc.ca/canadexport puis cliquer sur la rubrique « Ventes à l'exportation et gestion de contrats ».)